

**DEMANDE DE CNI ET
PASSEPORT
BIOMÉTRIQUES**

Direction Générale Adjointe Vie citoyenne et
Développement Urbain
Direction Administration Générale et Police Administrative
Service Réglementation
BP 30102 – Place de Provence
13743 VITROLLES CEDEX
reglementation@ville-vitrolles13.fr

☎ **04 42 77 91 11**

Ouverture du lundi au vendredi
De 08h30 à 16h30 sans interruption

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS
vitrolles13.fr prise de rendez-vous

DÉPÔT DE LA DEMANDE :
PRÉSENCE OBLIGATOIRE DU DEMANDEUR QU'IL SOIT MAJEUR ou MINEUR

RETRAIT DU PASSEPORT ET DE LA CNI :
PRÉSENCE OBLIGATOIRE À PARTIR DE 12 ANS

ORIGINAUX ET PHOTOCOPIES

	MAJEURS	MINEURS	
	La PRÉ-DEMANDE à remplir sur le site www.ants.gouv.fr	La PRÉ-DEMANDE à remplir sur le site www.ants.gouv.fr	
	Fournir l' ancien passeport et une copie de la page avec photo	Fournir l' ancien passeport et une copie de la page avec photo	
	Fournir la carte nationale d'identité	Fournir la carte nationale d'identité	
	<u>ACTE de NAISSANCE</u> <u>CONTACTER le SERVICE</u>	<u>ACTE de NAISSANCE</u> <u>CONTACTER le SERVICE</u>	
	Pour changement de NOM Fournir impérativement un Acte de Naissance Intégral.	Pour une 1^{er} demande Fournir impérativement un Acte de Naissance Intégral.	
	<u>Si perte déclaration faite en mairie au dépôt du dossier</u> +timbre fiscal de 25 EUROS. Achat chez un buraliste ou sur le site www.timbres.impots.gouv.fr Fournir un document officiel avec photo (carte vital/permis de conduire/permis de chasse...)	<u>Si perte déclaration faite en mairie au dépôt du dossier</u> +timbre fiscal de 25 EUROS. Achat chez un buraliste ou sur le site www.timbres.impots.gouv.fr	
	<u>Si vol de l'ancien passeport ou CNI</u> Déclaration établie auprès du commissariat de police. Datée et signée. Pour vol CNI timbre fiscal de 25 EUROS. <u>Achat</u> chez un buraliste ou sur le site www.timbres.impots.gouv.fr Fournir un document officiel avec photo (carte vital/permis de conduire/permis de chasse...)	<u>Si vol de l'ancien passeport ou CNI</u> Déclaration établie auprès du commissariat de police. Datée et signée. Pour vol CNI timbre fiscal de 25 EUROS. <u>Achat</u> chez un buraliste ou sur le site www.timbres.impots.gouv.fr	

	<p>Planche de photo d'identité de moins de 6 mois réglementaire (non découpée)</p>	<p>Planche de photo d'identité de moins de 6 mois réglementaire (pas de photo d'école)</p>	
	<p>En cas de mariage: Fournir un acte de mariage de moins de 3 mois. Pour la mention VEUVE Fournir un acte de décès. En cas de divorce : Pour conserver le nom d'usage fournir la Copie du jugement de divorce.</p>	<p>Une pièce d'identité (passeport ou CNI) en cours de validité du représentant légal</p>	
	<p>Un justificatif de domicile daté de moins d'un an</p>	<p>Un justificatif de domicile daté de moins d'un an</p>	
	<p>En cas d'hébergement :</p> <p>Une attestation d'hébergement rédigée sur imprimé récupéré en mairie ou sur papier libre</p> <p>+ La pièce d'identité en cours de validité de l'hébergeur</p> <p>+ un justificatif de domicile* au nom de l'hébergeur daté de moins de 1 an</p>	<p>EN CAS DE DIVORCE JUGEMENT INTEGRAL DÉFINITIF DE DIVORCE Si le lieu de résidence est attribué à un seul parent : Justificatif de domicile de moins de 1 an à l'adresse du parent ayant la garde de l'enfant. Si garde alternée les justificatifs de domicile des 2 parents ainsi que les 2 pièces d'identité</p> <hr/> <p>POUR LES PARENTS VIVANT MARITALEMENT ET NON SEPARÉS</p> <p>Fournir un justificatif aux 2 noms OU 2 justificatifs un au nom de la mère et un au nom du père à l'adresse commune.</p> <p>SI PARENTS SÉPARÉS : UNE AUTORISATION CONJOINTE DES 2 PARENTS sur imprimé à récupérer en mairie + les pièces d'identité des 2 parents</p> <p>POUR UNE GARDE ALTERNÉE : il faut une convention signée par le juge de affaires familiales.</p>	
	<p>86 euros en timbres fiscaux Achat : chez un buraliste ou sur le site www.timbres.impots.gouv.fr</p>	<p>Pour un MINEUR de moins de quinze ans : 17 euros en timbres fiscaux Achat : chez un buraliste ou sur le site www.timbres.impots.gouv.fr</p> <p>Pour un Mineur de quinze et plus : 42 euros en timbres fiscaux Achat : chez le buraliste ou sur le site www.timbres.impots.gouv.fr</p>	

* **Les justificatifs de domicile recevables sont :** les avis d'imposition, facture d'électricité, de gaz, de téléphone fixe ou portable de moins d'1 an. **Les factures via internet sont acceptées.**